





→ 134 placements solidaires labellisés Finansol



Le **label Finansol** est attribué aux placements solidaires (livrets, OPC, actions non cotées, etc.) par un comité d'experts indépendants. Il repose principalement sur des critères de solidarité et de transparence. Les différents produits labellisés sont contrôlés tous les ans (27 placements ont perdu le label depuis 2012).

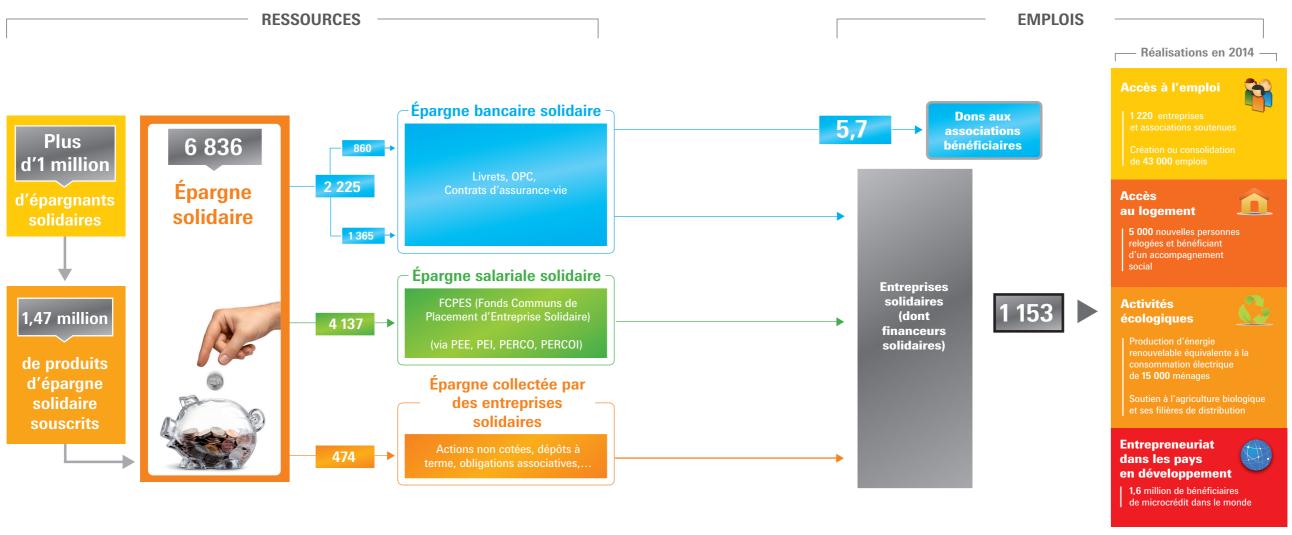
Au 1er septembre 2015, 134 placements solidaires sont titulaires du label Finansol, avec 70 placements bancaires, 28 fonds d'épargne salariale et 36 produits d'épargne proposés par les entreprises solidaires, majoritairement des parts de leur capital. Depuis sa création en 1997, 166 placements solidaires ont déjà obtenu le label Finansol.

→ 0,16% de l'épargne financière des Français investie en épargne solidaire

Au 31/12/2014, l'encours de l'épargne solidaire représente **0,16**% de l'épargne financière des Français, soit un niveau similaire à celui de l'an passé (0,15% au 31/12/2013).

En 2014, le taux de croissance de l'épargne solidaire a été moins élevé que les années précédentes (+ 13,6%, pour un encours de 6,8 Mds€) bien que supérieur à celui de l'épargne financière des Français (+ 7,1% - pour un encours de 4 259 Mds€).

Les fonds en euros des contrats d'assurance-vie et le Plan d'Epargne Logement (PEL) ont été les placements plébiscités par les épargnants, en 2014. S'il n'existe pas de déclinaison solidaire du PEL, l'offre en contrats d'assurance-vie solidaire reste encore très limitée. L'épargne solidaire n'a donc pas profité de l'intérêt des Français pour ces supports.



Ce schéma présente les mécanismes de la finance solidaire qui a pour objectif de mettre en relation des épargnants souhaitant investir dans des activités à forte utilité sociale /environnementale et des entrepreneurs porteurs de telles activités.

Une approche bilancielle a été adoptée, en présentant d'un côté les **ressources** de la finance solidaire et de l'autre les emplois. Les ressources proviennent des placements solidaires des épargnants qui ont trois canaux de souscription

à leur disposition : via leur banque ou mutuelle d'assurance (épargne bancaire solidaire), via leur entreprise (épargne salariale solidaire) et directement via les placements proposés par les entreprises solidaires (principalement les parts de capital de ces entreprises).

Les emplois sont ventilés entre les deux mécanismes de solidarité : le partage (dons transmis aux associations) et le financement solidaire dont l'impact dans les 4 principaux domaines d'investissement de la finance solidaire (accès à l'emploi, accès au logement, activités écologiques et entrepreneuriat dans les pays en développement) est précisé. Les caractéristiques des bénéficiaires de ces financements seront détaillées dans la partie consacrée au financement solidaire page 10.

Au 31/12/2014, ce sont plus d'1 million d'épargnants qui ont souscrit 1,47 million de placements solidaires, représentant un encours de 6,84 Mds€. 60,5% de ce montant est issu de l'épargne salariale solidaire, 32,6% de l'épargne bancaire

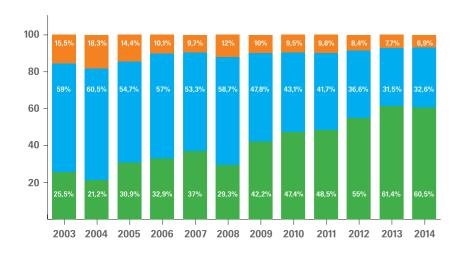
solidaire et 6,9% de l'épargne collectée directement par les entreprises solidaires. Les sommes placées par les épargnants sur les différents supports de partage ont permis, en 2014, de verser 5,7 M€ de dons à plus de 90 associations. De plus, les sommes issues de l'épargne solidaire et mobilisées au 31/12/2014 pour le financement de projets à forte utilité sociale / environnentale s'élevait à 1,15 Md€. Les impacts de ces financements sont multiples puisqu'ils ont notamment permis, en 2014, de soutenir 1 220 entreprises et associations et de loger 5 000 nouvelles personnes.

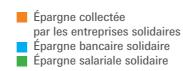
L'ÉPARGNE SOLIDAIRE

→ L'encours de l'épargne solidaire (en millions d'euros, au 31/12)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Épargne collectée par les entreprises solidaires	195	240	293	348	395	429	474
Actions non cotées	140	177	220	259	295	324	367
Comptes à terme	54	62	69	85	97	101	103
Autres produits (microprêts, obligations)	1	1	4	4	3	4	4
Épargne bancaire solidaire	957	1 148	1 329	1 479	1 718	1 894	2 225
Comptes sur livrets	327	396	491	714	823	895	1 105
Dépôts à terme	1	1	1	1	1	1	113
OPC	595	707	781	699	832	902	864
Contrats d'assurance-vie	34	44	56	65	62	96	143
Épargne salariale solidaire	478	1 012	1 460	1 721	2 577	3 695	4 137
TOTAL	1 630	2 400	3 082	3 548	4 690	6 018	6 836

→ Part relative des 3 canaux d'épargne solidaire (au 31/12)





L'encours de l'épargne solidaire comprend tous les placements d'épargne labellisés Finansol ainsi que les FCPES non labellisés Finansol. Ce choix est déterminé par la volonté de considérer comme solidaire tout produit examiné et validé par le Comité du label Finansol. Concernant les FCPES non labellisés, ils sont tous inclus dans le périmètre car ils sont tenus réglementairement d'investir entre 5 et 10% de leurs actifs dans des structures détentrices de l'agrément « entreprise solidaire », correspondant au critère de solidarité du label. Par ailleurs, dans le cas de fonds « nourriciers » et de fonds « maîtres » solidaires, l'encours ne sera comptabilisé qu'une seule fois de façon à ne pas compter deux fois un même actif.

Au 31/12/2014, l'épargne solidaire affiche un nouveau record avec 6,84 Mds€ d'encours (+ 13,6%). Il s'agit d'un bon résultat car, en volume, les encours ont augmenté de plus de 800 M€, soit le troisième meilleur total (après ceux de 2012 et 2013). De plus, dans un contexte de crise économique et de taux d'intérêt très bas ayant un impact sur de nombreux produits d'épargne solidaire, afficher une croissance globale supérieure à 10% reste une belle performance.

Les 3 canaux de collecte d'épargne solidaire ont progressé de manière homogène : + 17,2% pour l'épargne bancaire solidaire, + 12,1% pour l'épargne salariale solidaire (source AFG) et + 10,4% pour l'épargne collectée par les entreprises solidaires.

L'épargne bancaire solidaire a affiché le plus fort taux de croissance cette année. C'est sur ce segment que le développement de nouveaux produits est le plus dynamique, avec notamment la création du 1er FIP solidaire (MAIF).

Outre une offre de produits élargie, l'épargne bancaire solidaire a pu franchir le cap des 2 Mds€, en 2014, grâce aux nouvelles souscriptions et versements complémentaires.

Plusieurs succès sont à souligner, sur 3 supports d'épargne différents, qui ont bénéficié d'un dispositif de promotion important, mis en place par leurs réseaux respectifs : le FCP « BNP Paribas Obli Etheis » (+ 42% en un an, à 174,7 M€), le livret « CODEVair » de la Banque Populaire Atlantique, avec un encours multiplié par 9 en 2014, et le contrat d'assurance-vie « Epargne Entraid'Carac », avec une croissance annuelle de son encours de 45%. La labellisation des deux produits solidaires du Crédit Municipal de Paris, aux encours conséquents, a également servi d'accélérateur.

Plus de 4,1 Mds€ (source AFG) étaient placés sur les fonds d'épargne salariale solidaire (+ 12,1%). La baisse des performances financières, en 2014, au regard de celles affichées l'année précédente a eu un impact sur la valorisation de la poche non solidaire (90 à 95% des actifs) des fonds. Le nombre de souscripteurs a, cependant, continué d'augmenter.

L'épargne salariale solidaire reste le principal véhicule d'épargne solidaire. Ses encours représentent 3,73% des encours d'épargne salariale et 60,5% des encours d'épargne solidaire.

Enfin, l'épargne collectée par les entreprises solidaires connaît une croissance continue mais à un niveau moindre que l'épargne bancaire et salariale. Les principaux collecteurs sont Habitat et Humanisme, Entreprendre pour Humaniser la Dépendance, Terre de Liens, la Nef et SNL-Prologues.

LES SOUSCRIPTIONS À UN PRODUIT D'ÉPARGNE SOLIDAIRE

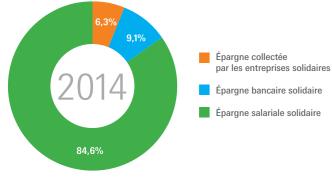
1,47 million

Nombre de souscriptions à un produit d'épargne solidaire, au 31 décembre 2014.

Le nombre de souscriptions à un placement d'épargne solidaire a progressé de 24,3% en un an pour s'établir à 1,47 million. Cette hausse est liée à la fois aux nouvelles souscriptions ainsi qu'à une meilleure mesure des épargnants « salariés » solidaires. Les données, au 31/12/2014, restent similaires à celles observées l'an passé avec une très large majorité de souscriptions (84,6%) via l'épargne salariale solidaire correspondant à 60% environ des encours d'épargne solidaire.

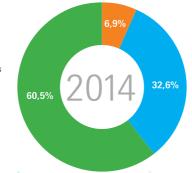
Nous estimons à plus d'un million le nombre d'épargnants solidaires en France, très majoritairement des particuliers.

→ Part des souscriptions selon les 3 canaux d'épargne solidaire (au 31/12/2014)



Il s'agit d'une estimation car nous ne sommes pas en mesure de déterminer le nombre exact d'épargnants individuels sur l'ensemble des familles de produits et des réseaux de distribution. Un épargnant peut à la fois détenir des actions non cotées de plusieurs entreprises solidaires ainsi que des produits financiers ou bancaires. De même, de nombreux salariés ont le choix entre plusieurs fonds solidaires dans leurs dispositifs d'épargne salariale et peuvent effectuer des arbitrages en choisissant plusieurs fonds solidaires selon leurs profils de gestion et donc de niveaux de risque. Les données collectées par Finansol sont des données individuelles par produit.

→ Part des encours selon les 3 canaux d'épargne solidaire (au 31/12/2014)



LES COLLECTEURS ET GÉRANTS D'ÉPARGNE SOLIDAIRE

Ces graphiques représentent la ventilation de l'encours d'épargne solidaire (6,84 Mds€), exprimée en parts de marché (PDM), par réseau collecteur et par gestionnaire. Le périmètre de consolidation diffère entre les deux classements, une seule société de gestion pouvant gérer les produits financiers de plusieurs réseaux de distribution.

De plus, de légers décalages au sein d'un même réseau existent, liés à la commercialisation de fonds nourriciers par un réseau, gérés par un autre établissement financier. La part « nourricière » est alors consolidée avec les encours du réseau collecteur et donc retranchée au réseau gestionnaire. Par ailleurs, une affectation spécifique est effectuée sur les encours du livret Nef entre le collecteur (Crédit Coopératif) et l'utilisateur des fonds (la Nef).

Le **Groupe BPCE** a franchi, fin 2014, le seuil symbolique des 3 Mds€ d'encours d'épargne solidaire (3,03 Mds€) et reste le premier collecteur d'épargne solidaire en France, avec une part de marché de 44,3%, en très léger repli sur un an (45% au 31/12/2013).

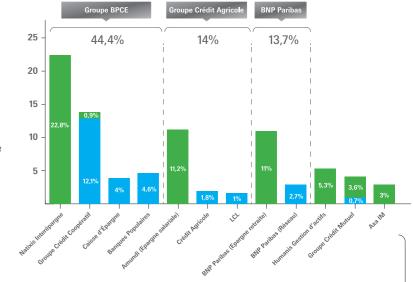
Natixis Interépargne est le premier collecteur d'épargne solidaire, avec 22,8% de PDM pour un encours de 1,56 Md€. Il devance le Crédit Coopératif, première banque de réseau en France.

Le Groupe BPCE demeure ainsi leader sur l'épargne salariale solidaire (Natixis Interépargne) et l'épargne bancaire solidaire (Crédit Coopératif, Caisse d'Épargne et Banques Populaires).

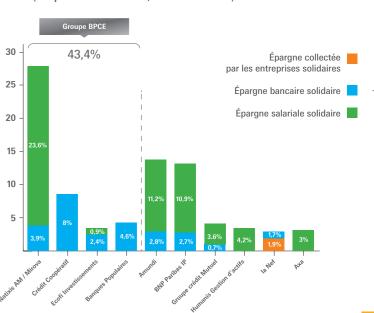
Natixis AM/Mirova est la première société de gestion sur le segment de l'épargne solidaire avec 1,88 Md€ d'encours, représentant 27,5% de PDM (-1,6 points en un an en dépit d'encours qui ont progressé en volume).

Le Groupe Crédit Agricole et BNP Paribas conservent leurs deuxième et troisième positions avec des encours relativement proches qui flirtent avec le milliard d'euros collecté sur leurs placements d'épargne solidaire.

→ Les collecteurs d'épargne solidaire (en parts de marché, au 31/12/2014)



Les gérants d'épargne solidaire (en parts de marché, au 31/12/2014)



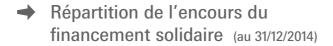
9

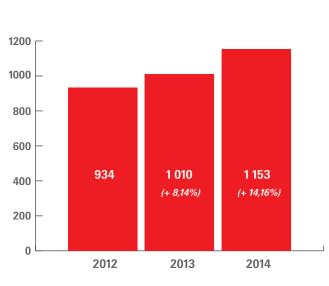
L'ENCOURS DU FINANCEMENT SOLIDAIRE

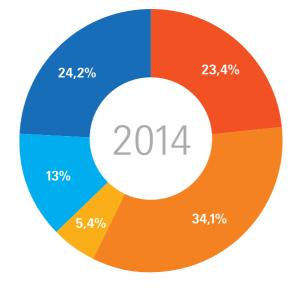
LE FLUX DE FINANCEMENT SOLIDAIRE EN 2014

(en millions d'euros)







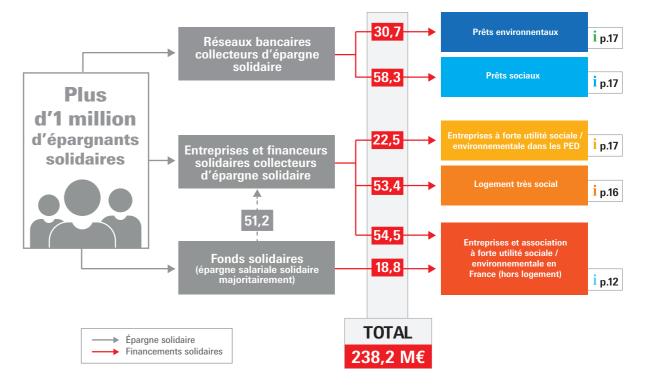




L'encours du financement solidaire s'élevait au 31 décembre 2014 à 1,153 Md€ (+ 14,2% en un an).

L'incorporation dans le périmètre du financement solidaire des prêts sociaux (microcrédits et prêts sur gage distribués par les Crédits Municipaux de Nîmes et de Paris) explique une partie de cette hausse. L'augmentation de 25,5% des investissements permis par l'épargne solidaire dans des projets de logement très social ou liés à la dépendance a également joué un rôle majeur dans cette croissance.

Ces chiffres d'encours (comprenant les financements accordés les années précédentes et non échus ainsi que les financements décaissés en 2014) permettent de tracer un parallèle avec la collecte d'épargne solidaire et de chiffrer le volume d'épargne solidaire investie à un instant T dans des projets à forte utilité sociale / environnentale. L'analyse des financements décaissés durant l'année fournit une photographie plus fine des principales tendances du secteur. Les indicateurs qui seront développés dans la suite de ce document concerneront donc le flux de financement solidaire 2014.



Le montant de financement solidaire décaissé en 2014 s'élève à 238,24 M€, en hausse de 27% par rapport à 2013.

Répartition du flux de financement solidaire en 2014



Les fonds solidaires : un soutien massif aux financeurs et au logement très social

Afin d'éviter les doubles comptes, ces financements, représentés par la flèche en pointillés sur le schéma, ne sont pas inclus dans le périmètre de l'indicateur « financement solidaire ». En effet, les structures qui en bénéficient utilisent eux-mêmes cette ressource pour effectuer des financements / investissements qui sont, eux, intégrés à cet indicateur (les financements effectués par les financeurs solidaires sont détaillés ci-dessous, les investissements des foncières solidaires le sont page 16).

70 entreprises et associations ont bénéficié de financements de la part de fonds solidaires en 2014.

Les cibles « traditionnelles » de ces fonds que sont les financeurs solidaires (intermédiaires financiers dont la mission est de financer et d'accompagner des entreprises et / ou des associations) et les foncières solidaires exerçant dans les secteurs du logement social et de la dépendance représentent près de 74% de ces financements.

12 financeurs solidaires et 5 foncières solidaires ont ainsi bénéficié de 51,2 M€ via ces fonds (cf. schéma). Cette part conséquente s'explique, d'une part, par leur présence dans de nombreux fonds et, d'autre part, par le montant en moyenne plus important des financements qu'ils obtiennent. Ce soutien conséquent se traduit également par les modes d'intervention dont ces structures bénéficient. Ainsi, 60% des financements solidaires dont elles ont bénéficié de la part de ces fonds en 2014 ont pris la forme d'intervention

en capital. La relation de longue date qu'entretiennent ces structures avec les gérants ainsi que la solidité de leurs modèles économiques expliquent ces investissements de long terme.

Par ailleurs, près de 26% des financements attribués par ces fonds en 2014 (soit 18,8 M€) ont concerné d'autres entreprises solidaires que les deux types d'acteurs évoqués ci-dessus. Ce sont des entreprises de taille importante et dont le modèle économique a déjà fait ses preuves (sur ces 53 « autres » entreprises et associations financées par des sociétés de gestion en 2014, seules 10 avaient moins de 5 ans). Ces entreprises et associations, hors « bénéficiaires historiques », n'ont été financées qu'en « bas de bilan ». Les fonds solidaires qui les soutiennent sont en effet ceux qui n'interviennent que par des outils de dette (BAO, prêts).

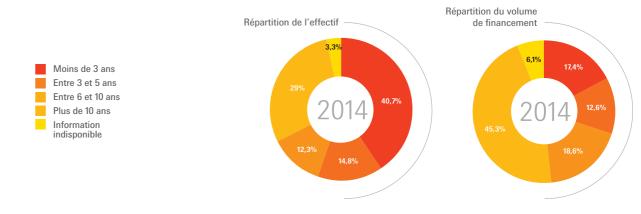
Il faut néanmoins mettre ces chiffres en perspective. Il y a encore quelques années, très peu d'entreprises solidaires bénéficiaient de financements de la part de ces fonds hors de leurs partenaires traditionnels (financeurs solidaires et principaux acteurs du logement très social). Au regard des dernières données annuelles, les investissements solidaires des OPC sont de plus en plus diversifiés. La contrepartie de cette diversification étant un recours croissant aux outils de dette au détriment de l'apport en fonds propres (permettant également aux fonds de dégager une rentabilité – limitée – de ces financements solidaires).

1. Le financement d'entreprises et d'associations en France

Les entreprises solidaires et associations bénéficiaires : Qui sont-elles ?

Plus de 1 220 entreprises et associations ont été soutenues en 2014 par la finance solidaire. Voici des éléments permettant de mieux définir le profil des projets ayant bénéficié de ces financements.

Les entreprises et associations à forte utilité sociale / environnentale soutenues par la finance solidaire (hors ADIE) répartition par âge :



Les entreprises et associations à forte utilité sociale / environnentale soutenues par la finance solidaire (hors ADIE) répartition par nombre de salariés :



Les entreprises et associations à forte utilité sociale / environnentale soutenues par la finance solidaire (hors ADIE) répartition par statuts :



Un soutien à la création... et au développement

Parmi les entreprises et associations financées en 2014 plus de 40% avaient moins de 3 ans d'existence. Elles sont même 23% à avoir été soutenues dès leur premier exercice. Ce chiffre confirme la forte propension des financeurs solidaires à jouer un rôle d'amorçage et à donner aux projets qu'ils soutiennent les moyens de solliciter dans un second temps des financeurs classiques.

La finance solidaire n'est pas pour autant cantonnée au soutien à la création d'activité, puisque 40% du volume de financement solidaire a bénéficié à des entreprises ou associations de plus de 10 ans. 25 structures ont bénéficié de financements supérieurs à 500 000 €, 72 de financements supérieurs à 200 000 € et plus d'un tiers du volume de financement solidaire a été orienté vers des entreprises ou associations de plus de 50 salariés.

Un soutien aux coopératives en phase de démarrage et au développement des associations

47% des projets financés en 2014 avaient des statuts ESS (associations ou coopératives), contre un peu plus de 50% d'entreprises de droit commercial. **Parmi les 31** structures ESS financées comptant plus de 100 salariés, 25 **sont des**

associations, et seulement 6 des coopératives. La présence de nombreuses associations de taille importante dans les inventaires des fonds d'épargne salariale explique en grande partie ce chiffre.

A l'inverse, les coopératives sont nettement plus nombreuses parmi les structures en phase de création. 55% des coopératives soutenues par la finance solidaire en 2014 avaient moins de 3 ans (contre seulement 8,5% des associations).

Le financement et l'accompagnement d'entreprises à statut commercial en amorçage

Près d'un tiers des entreprises à statut commercial financées en 2014 avaient moins d'un an d'existence lorsqu'elles ont été soutenues par la finance solidaire (contre 23% au global). Ce chiffre s'explique en partie par l'impact des structures de type capital-risque solidaire, mais aussi par la démarche de financement d'entreprises « remarquables » du réseau Initiative France, qui accompagnent majoritairement, dans les premières années de leur existence, des structures à utilité sociale, non ESS par le statut. Les entreprises à statut commercial ayant été financées en 2014 sont seulement 3 à compter plus de 100 salariés (ce sont 3 groupes d'insertion).

Le cas particulier des projets financés par l'ADIE :

Près de 540 des entreprises soutenues par la finance solidaire en 2014 sont des TPE ayant bénéficié d'un microcrédit de la part de l'ADIE grâce à des ressources issues de l'épargne solidaire. Les prêts proposés par l'ADIE représentent bien souvent la seule possibilité de financement de ces projets, d'une part en raison de la situation socio professionnelle des entrepreneurs (40% d'entre eux sont bénéficiaires de minima sociaux) et, d'autre part, parce que pour 2/3 d'entre elles, c'est en phase de création qu'elles ont été soutenues, lorsque l'accès au crédit bancaire est le plus difficile.

Les entreprises et associations : Quelle utilité sociale ?

 Un soutien important à la filière biologique et aux activités environnementales

Ce sont les entreprises et associations exerçant une activité environnementale qui ont été les plus nombreuses à être soutenues. La filière biologique représente à elle seule plus d'un projet financé sur cinq. L'ensemble de la filière est concernée, des producteurs aux acteurs de la distribution. Si la Nef et la Foncière Terre de Liens sont les principaux opérateurs de ce soutien, plus d'une douzaine de financeurs solidaires interviennent sur des projets appartenant à cette filière.

En y ajoutant les structures intervenant sur d'autres problématiques liées à l'écologie (énergies renouvelables, recyclage, écoconstruction, etc.), les activités environnementales représentent près de 37% des projets bénéficiaires et plus de 31% du volume de financement.

Quant aux installations de production d'énergies renouvelables, elles représentent, en volume, près de 9% du soutien de la finance solidaire à des entreprises solidaires en France. Ce sont une quarantaine de structures qui ont bénéficié de financements et leurs capacités de production cumulées représentent la consommation électrique annuelle (hors chauffage) de 15 000 foyers.

 Le financement des structures d'insertion, notamment des plus importantes

Les structures de l'insertion par l'activité économique et les entreprises adaptées sont moins nombreuses que celles de la filière biologique à avoir bénéficié d'un financement solidaire en 2014, elles ont néanmoins attiré un volume de financement supérieur. Ceci s'explique par la présence

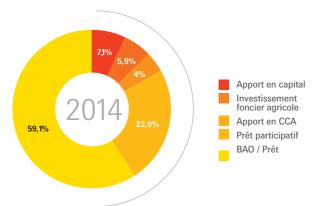
parmi les projets financés, d'entreprises et d'associations de taille significative et ayant bénéficié de volumes de financements importants. Ainsi, parmi les 43 000 emplois consolidés par les projets soutenus en 2014, près de 6 500 concernaient des personnes éloignées de l'emploi (majoritairement des personnes en parcours d'insertion mais également des travailleurs handicapés). Plus de la moitié de ce chiffre est assurée par les 6 plus grosses structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Économique) et entreprises adaptées ayant été financées en 2014. Ce soutien à l'insertion, s'il est commun à la plupart des financeurs solidaires, est particulièrement important chez France Active à travers la SIFA.

 Le secteur social : moins de structures bénéficiaires mais des financements importants

Si les structures liées au social et au logement sont moins nombreuses à avoir été financées, elles ont bénéficié d'un volume de financement conséquent. L'illustration la plus marquante concerne le logement très social qui, tout en ne représentant que 1,5% des projets financés, a capté plus de 16% du financement solidaire 2014 (ceci étant dû à la présence d'un petit nombre d'acteurs s'engageant sur des investissements fonciers et immobiliers très lourds). Ce constat est applicable, dans une moindre mesure, au secteur social (on y retrouve en effet des structures effectuant des investissements significatifs dans le cadre d'acquisition/construction d'EHPAD).

A l'inverse, les financements orientés vers la filière biologique, la culture ou encore la revitalisation économique de territoires en difficulté, s'ils sont nombreux, ont bénéficié de volumes de financements moindres. C'est le signe de domaines dans lesquels les associations et entreprises solidaires sont de taille plus modeste et mènent des activités moins « capitalistiques ».

Les entreprises et associations à forte utilité sociale / environnentale : Quels modes d'intervention ?



C'est majoritairement par des outils de dette que les financeurs solidaires soutiennent les entreprises qu'elles financent. La place prééminente de France Active et de la Nef dans le paysage de la finance solidaire en France explique cette répartition puisque ce sont leurs modes d'intervention qui composent très majoritairement cet ensemble. Par ailleurs, près de 6% des entreprises et associations financées (hors ADIE) l'ont été par au moins 2 financeurs.

Focus financement participatif

Si le financement participatif est en fort développement, le crowdfunding solidaire ne représente encore qu'une part très minoritaire de la finance solidaire puisqu'il n'a pesé en 2014 qu'un peu plus d'1 M€ de financement d'entreprises solidaires en France et 2,3 M€ de financement orientés vers les PED. La tendance est néanmoins à la hausse (encours en augmentation de 84%) et plusieurs nouvelles plateformes se développent avec l'ambition de favoriser les circuits courts de financement de projets (avec une présence importante de projets liés à l'environnement).

2. Les investissements dans le logement très social

Plusieurs entreprises du logement très social, au-delà de la collecte d'épargne qu'elles assurent en direct en ouvrant leur capital à des souscripteurs particuliers, bénéficient d'une part conséquente des investissements issus de l'épargne solidaire, notamment salariale (cf. page 12).

Ces ressources ont permis des investissements à hauteur de 53,4 M€ dans des projets de logement très social et d'hébergement pour personnes dépendantes. La forte capacité des fonds collectés par ces entreprises à faire effet levier sur d'autres ressources se confirme puisque 38,8% de ce chiffre est constitué par les fonds propres de ces structures ; le reste provenant d'emprunts et de subventions.

Ces investissements ont permis la construction, l'acquisition ou la réhabilitation de plus de 700 logements individuels et de près de 600 places en EHPAD. Ces logements et places d'hébergement viendront s'ajouter au « parc » déjà géré par ces entreprises solidaires et dans lequel elles mènent leur mission sociale. En 2014, on estime à près de 5 000 le nombre de nouveaux bénéficiaires accompagnés dans leur accès à une solution de logement/d'hébergement adaptée.

3. Le financement de l'entrepreneuriat dans les Pays En Développement (PED)

L'épargne solidaire a permis en 2014 d'orienter 22 M€ vers plus de 70 projets d'entrepreneuriat dans les PED. Les structures soutenues ont été pour les deux tiers d'entre elles des Institutions de Microfinance (IMF) qui utilisent cette ressource pour financer des personnes exclues du crédit bancaire, afin qu'elles créent et pérennisent de petites activités génératrices de revenu. Les IMF ayant bénéficié de ces apports en 2014 servent 1,5 million de clients à qui elles octroient des microcrédits ainsi qu'un accompagnement dans le cadre de la création de ces activités.

Par ailleurs, certains financeurs français bénéficiant de l'épargne solidaire investissent également directement dans des entreprises situées dans les PED. On retrouve parmi les entreprises soutenues une majorité de coopératives, parmi lesquelles des organisations de producteurs ruraux que les financeurs solidaires accompagnent dans leur développement.

Les IMF et PME soutenues par ces financeurs solidaires basés en France se situent principalement en Afrique (pour 40% d'entre elles) et en Amérique Latine (25%). Le très fort niveau d'engagement de ces financeurs se traduit également par un soutien à des structures implantées dans des zones extrêmement tendues politiquement (Palestine, Haïti, Région des Grands Lacs en Afrique Centrale).

4. Les prêts environnementaux

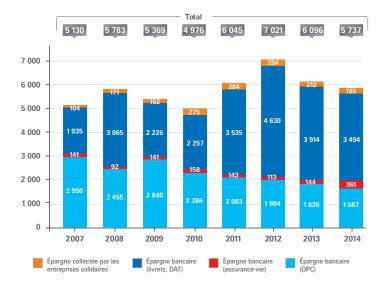
Plus d'un millier de prêts environnementaux, à hauteur de 30 M€, ont été accordés à des particuliers et des entreprises. Ces prêts permettent le financement d'équipements écologiques dans le cadre de projets de construction et de rénovation de logements mais aussi de projets liés à la transition énergétique dans les entreprises (dispositifs de production d'énergies propres, isolation des locaux, etc).

5. Les prêts sociaux

Les Crédits Municipaux de Paris et de Nîmes collectant de l'épargne solidaire labellisée ont attribué grâce à cette ressource, plus de 75 000 prêts sociaux. Ces prêts (microcrédits sociaux et prêts sur gage) ont été conçus pour offrir une alternative à l'usure et permettre à des personnes ayant des difficultés financières (40% des emprunteurs sont sans emploi) une solution souple pour faire face à des dépenses de première nécessité.

L'ÉPARGNE DE PARTAGE

→ Les dons issus des produits de partage (en K€)



→ Le classement 2014 des associations bénéficiaires d'épargne de partage

Rang	Associations	Dons reçus (en K€)
1	Habitat et Humanisme	1 146,3
2	CCFD-Terre Solidaire	712,7
3	Terre et Humanisme	448
4	FIDH	266,8
5	Action Contre la Faim	247,4
6	La Nef	208,6
7	Mécénat Chirurgie Cardiaque	181,7
8	Réseau Cocagne	151,4
9	Fondation Energies pour le Monde	146
10	Les doigts qui rêvent	145,9

En 2014, 92 associations ont reçu un peu plus de 5,7 M€ de dons via les produits d'épargne de partage labellisés Finansol, (- 5,9% sur un an).

Cette baisse reste limitée au regard du contexte financier défavorable aux placements de partage. En effet, le taux de référence des livrets solidaires (Livret A) a atteint, au 1er août 2014, son niveau le plus bas depuis sa création (1%), entraînant ainsi une baisse des taux des livrets solidaires (à quelques exceptions près) et donc des intérêts à partager avec les associations bénéficiaires.

En 2014, sur 100€ de dons versés aux associations 60,9€ proviennent des livrets et dépôts à terme, 29,4€ des OPC, 6,3€ de l'assurance-vie et 3,4€ des placements proposés par les entreprises solidaires.

Les 6 premières associations bénéficiaires d'épargne de partage sont les mêmes qu'en 2013. De plus, comme l'an

passé, 15 associations ont perçu plus de 100 K€ de dons, avec des montants globalement en baisse.

Pour la 5ème année consécutive, Habitat et Humanisme est l'association qui a reçu le plus de dons via les placements d'épargne de partage. Avec 1,1 M€ de dons, Habitat et Humanisme devance ainsi le CCFD-Terre Solidaire (plus de 700 K€ de dons) et Terre et Humanisme (448 K€).

La forte hausse des encours du contrat d'assurancevie « Entraid'Epargne Carac » a eu un impact positif sur les associations partenaires du produit, en premier lieu, l'association « Mécénat Chirurgie Cardiaque » qui figure pour la première fois parmi les 20 premiers bénéficiaires d'épargne de partage.

NOTES

Le Zoom sur la finance solidaire est soutenu par





















facebook.com/label.finansol twitter.com/Label Finansol

58, rue Regnault contact@finansol.org 75013 Paris - France www.finansol.org

Tél: +33 (0)1 53 36 80 60 Fax: +33 (0)1 53 36 80 69



Association loi de 1901 à but non lucratif agréée entreprise solidaire (R.A.A. n°81 du 1er juin 2012) - N°SIRET 409 218 765 00041

© 2015 - réalisation : degresfahrenheit.com - illustrations : Istock